

ARRÊTÉ

**INTERDISANT TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT
SALLE DES ARTS CRÉATIFS
64 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC (CONTRE-ALLÉE DU MARCHÉ)**

**LE JEUDI 20 MARS 2025
DE 9H00 A 18H00**

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route, notamment ses articles R 417-9, R. 417-10 et R.417-12 concernant l'arrêt ou le stationnement gênant, R.411-25 et R.411-26 relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal 2024-31 en date du 08 avril 2024 portant délégation de fonctions au neuvième adjoint au maire,

Considérant la nécessité de réserver quatre places de stationnement situées en face de la salle des arts créatifs 64 rue du Général Leclerc, dans la contre-allée du marché, afin de permettre le bon déroulement d'un thé dansant organisé par le service culturel de la commune,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur quatre places de stationnement situées en face de la salle des arts créatifs 64 rue du Général Leclerc, dans la contre-allée du marché, **le jeudi 20 mars 2025 de 09h00 à 18h00**, afin de permettre le bon déroulement du thé dansant.

Article 2 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leurs propriétaires.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par la personne à qui l'acte fait grief, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est exécutoire devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :


- M. le chef de centre du corps des sapeurs-pompiers de Taverny.
- M. le commissaire divisionnaire de police d'Ermont,
- M. le chef de poste de police municipale de Saint-Leu-la-Forêt,

Chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 25 février 2025



Pour le Maire,
L'adjoint délégué


Monique Baquin



**VILLE
IMPÉRIALE**